

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 20

- dont « pour » : 19

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération N°2022/08

OBJET : MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DOUCE EN UBAYE ENTRE JAUSIERS ET BARCELONNETTE – ETUDES SUR TOUT LE TRACE ET TRAVAUX DE LA TRANCHE 1 JAUSIERS ↔ LES PALISSONS – APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION, DEMANDE DE FINANCEMENTS ET LANCEMENT DES ETUDES.

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence « Sport – Itinéraire cyclable trans-ubayen Est Ouest » portant sur la création, aménagement et entretien d'un itinéraire cyclable continu bidirectionnel dans l'axe de la vallée, sous forme de voie verte, bande cyclable, ou piste cyclable, sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes, ou sur des terrains privés ;

VU le schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye réalisé en 2019 et ses préconisations en matière de mise en œuvre et de développement des déplacements doux dits utilitaires, c'est-à-dire entre les pôles de vie et les pôles d'activités de la vallée ;

VU sa délibération n°2020/13 du 28 janvier 2020 présentant un programme d'opération et une demande de financement y afférente ;

CONSIDERANT que le programme d'opération indiqué dans la délibération précitée ne prenait pas en compte l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires (topologiques, géographiques, hydrologiques, environnementales, etc.) ;

CONSIDERANT que ce programme d'opération avait fait l'objet d'une demande de subvention refusée par absence de maîtrise foncière ;

CONSIDERANT que depuis le recrutement d'un chargé de mission mobilité en réponse à ces problématiques, le programme d'opération a été retravaillé de manière globale par l'équipe projet de la CCVUSP ;

CONSIDERANT que le nouveau programme d'opération se présente comme suit pour un montant de **680 000,00 € HT** :

- Études topographiques, hydrauliques, environnementales et mission de maîtrise d'œuvre sur la totalité du tracé : 247 500 € HT ;
- Travaux afférents à la réalisation de la première tranche de l'itinéraire, reliant Jausiers aux Palissons : 432 500 € HT ;

CONSIDERANT que sur cette première tranche de travaux, la collectivité a ou aura la libre disposition des terrains concernés ;

CONSIDERANT que le coût de ces actions peut faire l'objet d'un financement auprès de l'Etat et de la Région ;

Sur proposition de Monsieur Jacques FORTOUL, Vice-président en charge de la mobilité.
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme Elisabeth JACQUES s'étant abstenue.

- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté.
- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet (études sur l'intégralité du linéaire et travaux sur la tranche 1).

- **AUTORISE** la Présidente à lancer les consultations et appels d'offres, et à signer tout document afférent à cette opération.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de la Région SUD.
- **SOLLICITE** de l'Etat et de la Région la possibilité de commencer la mise en œuvre de ce projet avant la notification de l'attribution des subventions.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
ESTIMATIF TOTAL PROJET (€ HT)		680 000,00 €
CCVUSP - Autofinancement	23,08%	156 944,00 €
Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRET2	40%	272 000,00 €
Etat - DSIL	36,92%	251 056,00 €
TOTAL CREDITS (€ HT)		680 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Total Maitrise d'œuvre et études		225 000,00 €
Total Maitrise d'œuvre et études + imprévus		247 500,00 €
CCVUSP - Autofinancement	23,08%	57 123,00 €
Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRET2	40%	99 000,00 €
Etat - DSIL	36,92%	91 377,00 €
TOTAL CREDITS Maitrise d'œuvre et études (€ HT)		247 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Total Travaux Tranche 1 : Jausiers - Les Palissons		393 191,00 €
Total Travaux Tranche 1 : Jausiers - Les Palissons + imprévus		432 500,00 €
CCVUSP - Autofinancement	23,08%	99 821,00 €
Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRET2	40%	173 000,00 €
Etat - DSIL	36,92%	159 679,00 €
TOTAL CREDITS (€ HT)		432 500,00 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget général 2022 de la CCVUSP, section investissement en dépenses et recettes sous réserve de l'obtention des financements.
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/13 du 28 janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VACHAY-RICOTIER


